

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 MAI 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Lisière Pereire –
autorisation de travaux
pour la maison de projet**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 mai 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille quinze, le 21 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mai deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Mary-Claude BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur LEVEQUE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 15 C 00, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 C 01, 15 C 02, et 15 C 03)

Avaient donné procuration :

Monsieur PRIoux à Monsieur PIVERT
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Madame ADAM à Monsieur SOLIGNAC
Madame VANTHOURNOUT à Madame LANGE
Monsieur CAMASSES à Monsieur LÉVÊQUE

Etait absente :

Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Monsieur JOUSSE

N° DE DOSSIER : 15 C 07

OBJET : LISIÈRE PEREIRE – AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA MAISON DE PROJET

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le projet d'aménagement de la Lisière Pereire est entré en phase opérationnelle à l'été 2013 avec le démarrage des travaux de démolition et de dépollution.

Depuis 2014, les chantiers de viabilisation (desserte Ouest et rue Henri Dunant), d'aménagements paysagers (entrée de ville sur la RN 184) et de terrassement-génie civil (réalisation du passage sous-voie ferrée) se succèdent sur le site.

En parallèle de ces travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, les chantiers des opérateurs immobiliers voient aussi le jour.

L'information et l'échange doivent accompagner ces phases successives de travaux. Depuis 2013, plusieurs manifestations et réunions de concertation ont été organisées dans le bâtiment désaffecté de la gare de la Grande Ceinture mis ponctuellement à disposition par la SNCF. La mutation accélérée du site rend aujourd'hui nécessaire l'existence d'un lieu d'échange permanent et d'accompagnement de la réussite de l'opération. De plus, symbole de l'identité du quartier Pereire, la gare de la Grande Ceinture représente un élément de mémoire collective et un fort attachement de la part des riverains.

Une maison de projet va ainsi être implantée dans cet ancien bâtiment voyageur. Ouverte dans un premier temps deux jours par semaine, elle pourra monter en puissance en fonction des thématiques abordées. Elle offrira de multiples supports de communication (panneaux, maquette, films...).

Un bail d'une durée de deux ans sera signé avec la SNCF pour mettre à disposition le hall de la gare et ses annexes pour une surface de 183 m². Le montant de ce bail s'élève à 12 000 € par an. Afin d'accueillir du public, des travaux d'aménagement intérieur sont envisagés pour un montant prévisionnel de 20 000 €. Ces montants seront inscrits au budget annexe relatif à l'opération.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration administrative préalable. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation préalable de travaux pour le bâtiment désaffecté de l'ancienne gare de la Grande Ceinture.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande préalable d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public relative à l'aménagement intérieur du bâtiment désaffecté de l'ancienne gare de la Grande Ceinture.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye